

Reptiles

REGLEMENTATION SUR LES ESPECES PROTEGEES ET MODALITES DE DEROGATION

Le régime de protection de la faune protégée est cadré par l'article L. 411-1 du code de l'environnement. Pour les reptiles, celui-ci est précisé par l'Arrêté du 19 novembre 2007 (JO du 18 décembre 2007) qui fixe les listes des amphibiens et des reptiles protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection.

Cet arrêté donne différents degrés de protection allant de la simple interdiction de mutilation et de transport à la protection stricte du spécimen de l'espèce et de son habitat.

Les espèces suivantes font l'objet du degré le plus élevé de protection :

- Lézard vert (*Lacerta bilineata*) ;
- Lézard des murailles (*Podarcis muralis*) ;
- Couleuvre verte et jaune (*Hierophis viridiflavus*) ;
- Couleuvre d'Esculape (*Zamenis longissimus*) ;
- Couleuvre helvétique (*Natrix helvetica*) ;
- Couleuvre vipérine (*Natrix maura*) ;
- Vipère aspic (*Vipera aspis*).

Pour ces espèces, sont interdites, la destruction et la perturbation des individus ainsi que la destruction et l'altération de leurs habitats.

Pour l'espèce suivante, seuls les spécimens sont strictement protégés (destruction, perturbation intentionnelle et transport interdits) :

- Orvet (*Anguis fragilis*).

Face au régime général de protection des espèces induit par cet arrêté, la réglementation prévoit, au travers de l'article L. 411-2 du code de l'environnement, la possibilité de déroger. Cette dérogation peut être accordée de manière exceptionnelle pour des motifs scientifiques (capture avec relâcher d'individus d'espèces protégées dans le cadre d'inventaires) mais également dans le cadre de projets impactant, à condition qu'il n'existe pas d'autre solution satisfaisante et que les populations des espèces concernées ne soient pas mises en danger.

METHODE D'INVENTAIRE

Recueil préliminaire d'informations

Les ressources bibliographiques consultées sont :

- Berroneau M., (2014). Atlas des Amphibiens et Reptiles d'Aquitaine. ED. C. Nature, Association Cistude Nature, le Haillan, France, 256p.
- Observatoire FAUNA, consulté le 24/06/2025 <https://observatoire-fauna.fr/>
- Faune France, consulté le 24/06/2025 https://www.faune-nouvelle-aquitaine.org/index.php?m_id=1164&a=12074
- Portail des Reptiles et Amphibiens de Nouvelle-Aquitaine consulté le 24/06/2025 <https://ra-na.fr/atlas/>
- Docob Natura 2000 « Vallée de la Dronne de Brantôme à sa confluence avec l'Isle »

- ZNIEFF 2 Vallée de la Dronne de Saint6Pardoux-la-Rivière à sa confluence avec l'Isle »

Méthodes d'inventaires de terrain

Une phase préliminaire d'analyse fonctionnelle des habitats de la zone d'étude (analyses par photographies aériennes) a été effectuée afin d'orienter les prospections (recherche de zones refuges favorables aux mœurs des reptiles et des zones d'écotones telles que les lisières, les haies, les talus, ...).

L'inventaire des reptiles a été réalisé selon trois modes opératoires complémentaires :

- Principalement, la recherche à vue où la prospection, qualifiée de semi-aléatoire, s'opère discrètement au niveau des zones les plus susceptibles d'abriter des reptiles en insolation (lisières, pierriers, murets, etc.). Cette dernière est systématiquement accompagnée d'une recherche à vue dite « à distance » où l'utilisation des jumelles s'avère indispensable pour détecter certaines espèces farouches ;
- La recherche d'individus directement dans leurs gîtes permanents ou temporaires, en soulevant délicatement les blocs de pierre, souches, plaques de bois, etc., et en regardant dans les anfractuosités ;
- Enfin, une recherche minutieuse d'indices de présence tels que les traces de mues au niveau de potentiels gîtes.

Cinq passages diurnes ont été réalisés : le 17 avril, le 20 mai, le 12 juin, le 17 juin et le 03 juillet 2025. Les recherches ont été réalisées sur l'ensemble de la zone d'étude et plus particulièrement sur les secteurs offrant des abris et des postes d'insolation.

Les conditions météorologiques des cinq passages étaient favorables pour l'observations des reptiles.

RESULTAT DES INVENTAIRES

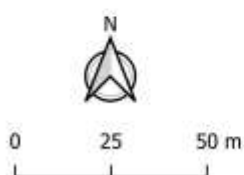
Espèces avérées

Quatre espèces avérées ont été observées :

- Couleuvre verte et jaune (*Hierophis viridiflavus*) : 1 individu. L'espèce peut y effectuer son cycle biologique complet.
- Couleuvre vipérine (*Natrix maura*) : 1 individu mort. L'espèce n'y effectue pas son cycle biologique.
- Lézard des murailles (*Podarcis muralis*) : plus de 50 individus. L'espèce effectue son cycle biologique complet.
- Orvet fragile (*Anguis fragilis*) : 1 individu. L'espèce n'y effectue pas son cycle biologique complet.

Hormis la présence de l'Orvet fragile et de la Couleuvre vipérine, le cortège herpétologique de la zone d'étude est représenté par des espèces communes qui apprécient les lisières thermophiles ainsi que les friches. L'Orvet fragile est une espèce relativement rare en Gironde dès lors que l'on s'éloigne du massif landais et du littoral. La Couleuvre vipérine est une espèce peu commune en Gironde.

Site du moulin de Reyraud Reptiles



- *Anguis fragilis* Linnaeus, 1758
- *Hierophis viridiflavus* (Lacepède, 1789)
- *Natrix maura* (Linnaeus, 1758)
- *Podarcis muralis* (Laurenti, 1768)

Espèces fortement potentielles

En outre, deux autres espèces sont jugées comme fortement potentielle sur le site :

- Lézard à deux raies (*Lacerta bilineata*) ;
- Couleuvre helvétique (*Natrix helvetica*).

La présence du Lézard à deux raies (*Lacerta bilineata*) est fortement probable car l'espèce est commune en Gironde et colonise une grande variété de milieux avec la présence d'une végétation denses et buissonnante de lisière, ce qui est le cas sur le site. L'espèce a déjà été observée sur la commune.

Avec la proximité du cours d'eau de la Dronne et du Chalaure, la présence de la Couleuvre helvétique (*Natrix helvetica*) est également probable. La Couleuvre helvétique a déjà été observée sur la commune.

ANALYSE DU NIVEAU D'ENJEU DE LA ZONE D'ETUDE

L'appréciation du niveau d'enjeu est fonction :

- De la présence d'éléments favorables et de leur quantité ;
- De la quantité d'éléments structurels favorisant l'installation de reptiles ;
- Des espèces présentes et du niveau d'enjeu de conservation (cf. hiérarchisation des enjeux de conservation des espèces par l'observatoire FAUNA) ;
- Du statut des individus en fonction de la période d'utilisation (individus en reproduction, migration, repos hivernal).

Enjeu nul	Enjeu faible	Enjeu moyen	Enjeu fort
Le site ne présente aucun élément structurel favorable à l'installation des reptiles	Au moins un élément structurel favorable à l'installation des reptiles est observé Et absence d'individu et de traces de présence	Plusieurs éléments structurels favorables à l'installation des reptiles sont observés Et Le site abrite au moins une espèce à enjeu de conservation modéré ou notable Ou Des traces d'occupation sont observées à plusieurs endroits	De nombreux éléments structurels favorable à l'installation des reptiles sont observés Et Des traces d'occupation sont observées à plusieurs endroits Et Le site abrite au moins une espèce à enjeu de conservation fort à très fort Ou Le site abrite un habitat de reproduction avéré ou un corridor de migration

Quatre espèces de reptiles ont été avérées sur la zone d'étude. Il s'agit de :

- L'Orvet fragile, espèce protégée et menacée dont l'enjeu de conservation est jugé fort en Nouvelle-Aquitaine (FAUNA, 2020) ; Cependant, les habitats présents sur la zone de travaux ne sont pas favorables à l'espèce. D'affinité forestière, elle peut néanmoins utiliser le site comme zone de chasse et de refuge.
- La Couleuvre vipérine, espèce protégée et menacée dont l'enjeu de conservation est jugé fort en Nouvelle-Aquitaine (FAUNA, 2020) ; Cependant, s'agissant d'une espèce

aquatique, elle n'utilise pas les habitats de la zone de travaux. Elle peut néanmoins trouver refuge dans les lisières arbustives à proximité.

- La Couleuvre verte et jaune, espèce protégée dont l'enjeu de conservation est jugé modéré en Nouvelle-Aquitaine (FAUNA, 2020) ; L'espèce doit vraisemblablement exploiter la zone de travaux pour effectuer l'ensemble de son cycle biologique.
- Du Lézard des murailles espèce protégée dont l'enjeu de conservation est jugé modéré en Nouvelle-Aquitaine (FAUNA, 2020) ; L'espèce doit vraisemblablement exploiter la zone de travaux pour effectuer l'ensemble de son cycle biologique.

La zone d'étude est caractérisée par une friche industrielle avec de nombreuses lisières arbustives et des matériaux de démolition des bâtiments à proximité de deux cours d'eau et d'un canal d'amenée à un moulin fonctionnant comme un bras mort. Cette mosaïque d'habitats génère de nombreux écotones (lisières) qui sont très favorables aux reptiles. On retrouve ainsi sur la zone d'étude un cortège de reptiles, qui peuvent y effectuer leur cycle biologique complet.

Au vu des éléments du diagnostic, le site a un niveau d'un enjeu moyen pour les reptiles.

EVALUATION DES IMPACTS BRUTS

L'appréciation du niveau d'impact brut est fonction :

- De la durée et la nature des travaux ;
- De la période d'intervention des travaux ;
- Du niveau d'enjeu initial du site ;
- Du caractère permanent ou temporaire des impacts.

Impact brut nul	Impact brut faible	Impact brut moyen	Impact brut fort
Le ou les habitats avérés ne sont pas touchés par les travaux Ou le niveau d'enjeu du site est nul	L'impact est temporaire sur des espèces d'enjeu modéré à une période de moindre sensibilité	L'impact est permanent sur des espèces à enjeu notable à une période de moindre sensibilité	Le gîte est impacté de manière permanente ou temporaire, sur un habitat à enjeu fort, sans possibilité d'éviter la période de moindre sensibilité

Pour la Couleuvre verte et jaune et le Lézard des murailles, la réalisation des travaux présente un niveau d'impact brut moyen à cause d'un risque de destruction directe d'individus quelque soit la période d'intervention et la destruction d'habitats de manière permanente.

PRECONISATION DE MESURES

Mesures d'évitement

Etant donné la nature des travaux, aucune mesure d'évitement n'est possible.

Mesures de réductions

Mesure 1 : Adaptation du calendrier des travaux en fonction de la phénologie des espèces

Cette mesure a pour objectif d'éviter, ou du moins réduire la probabilité de destruction d'individus en période de reproduction et de limiter les effets du dérangement.

Concernant les reptiles, les périodes les plus sensibles se situent au printemps (phase de reproduction d'avril à août) et en hiver (à partir mi-novembre jusqu'en mars). Il conviendra donc d'éviter en priorité ces périodes lors des travaux.

Mesure 2 : Sauvegarde des individus de reptiles

Un écologue avec des compétences en herpétologie sera présent lors des travaux afin de déplacer les éventuels reptiles présents dans l'emprise vers les zones extérieures non impactées. Cette mesure vise l'objectif de réduire la probabilité de destruction d'individus en phase chantier.

Cette mesure nécessite une demande d'autorisation de captures auprès des services de l'Etat.

EVALUATION DES IMPACTS RESIDUELS

Impact résiduel nul	Impact résiduel faible	Impact résiduel moyen	Impact résiduel fort
Évitement et suppression de tous les impacts	L'impact est temporaire sur des espèces d'enjeu modéré à une période de moindre sensibilité	L'impact est permanent sur des espèces à enjeu notable à une période de moindre sensibilité	L'impact est permanent ou temporaire, sur un habitat à enjeu fort, sans possibilité d'éviter la période de moindre sensibilité

Les milieux concernés par l'emprise des travaux concernent des friches et des amas de matériaux de démolition ayant un intérêt pour les reptiles.

Les impacts résiduels sur les reptiles peuvent être considérés comme faible sur des espèces d'enjeu modéré en tenant compte des mesures de réduction appropriées.